

## DECUMUL DES REMUNERATIONS

# Nos Députés-Bourgmestres exerceront leur fonction maïorale gratuitement dès ce 1<sup>er</sup>/01/2025

La confiance dans la démocratie et dans l'action politique est un enjeu fondateur pour Les Engagés. L'engagement politique ne doit pas être motivé par des questions financières. Dans le débat sur le cumul, Les Engagés assument le cumul des fonctions mais ne souhaitent pas celui des rémunérations. C'est pourquoi Les Engagés ont décidé de s'imposer d'initiative une règle afin de renforcer la sobriété politique : ne pas cumuler une rémunération de parlementaire et de mandataire d'un exécutif local.

« Pour notre Mouvement, **l'engagement politique est un engagement citoyen au service de projets collectifs**. Au-delà de porter des propositions qui doivent permettre aux citoyens de vivre dans une société plus humaine et plus juste, les Parlementaires doivent aussi assumer un rôle d'exemple » explique le Président Maxime PREVOT. « Il est donc essentiel que nos représentants politiques fassent preuve du sens des responsabilités et de celui de l'État en s'imposant **une sobriété salariale** via **le décumul de leur rémunération**. Cumuler une fonction de Député et de Bourgmestre est souvent un grand atout pour rester au contact des réalités locales et pouvoir s'en faire le relais pertinent au niveau fédéral ou régional. Nous ne souhaitons pas des Parlementaires désincarnés du terrain. Mais ce cumul ne peut pas trouver sa motivation dans la quête de rémunérations. L'argent ne sera jamais un bon motif pour faire de la politique. D'où cette volonté assumée de permettre le cumul des fonctions, a fortiori si ces mandataires ont été plébiscités en octobre dernier de manière démocratique et avec des électeurs qui ont voté en connaissance de cause, mais pas le cumul des rémunérations. »

**Concrètement, à partir de ce 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'ensemble des Députés fédéraux et wallons Les Engagés qui sont membres d'un Collège communal renonceront à leur salaire de Bourgmestre ou Echevin ou Président de CPAS et conserveront celui de parlementaire.**

Légalement, les élus locaux ne peuvent pas renoncer à percevoir leur salaire, ils continueront par conséquent à le recevoir mais ils le reverseront (déduction faite des montants destinés à couvrir les impôts qui y sont liés) **soit au CPAS de leur commune, soit directement à des associations locales ou nationales de leur choix, soit au Mouvement national qui le reversera ensuite à des associations sociales, environnementales ou philanthropiques.**

Actuellement, **10 Députés-Bourgmestres** sont concernés par ce geste fort des Engagés et renonceront à leur rémunération de Bourgmestre :

- Maxime PREVOT : Député et Bourgmestre de Namur
- Aurore TOURNEUR : Députée et Bourgmestre d'Estinnes
- Benoît LUTGEN : Député et Bourgmestre de Bastogne
- Carmen RAMLOT : Députée et Bourgmestre de Rouvroy
- Jean-François GATELIER : Député et Bourgmestre de Sivry-Rance
- Xavier DUBOIS : Député et Bourgmestre de Walhain
- Benoît DISPA : Député et Bourgmestre de Gembloux
- Jean-Paul BASTIN - Député et Bourgmestre de Malmedy
- Christophe BASTIN : Député et Bourgmestre d'Onhaye
- François HUBERTY : Député et Bourgmestre de Neufchâteau